



PROJET FREE

FREE RESSOURCES FOR EDUCATION IN EUROPE

FICHE – PROJET 0.8

8 OCTOBRE 2004



LE PROJET FREE

Le projet FREE (Free Resources for Education in Europe) vise à **recenser, mettre en cohérence et promouvoir l'ensemble des TICE** (Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Education) **libres développées pour les écoles primaires et secondaires sur le territoire de l'Union Européenne.**

En effet, il apparaît que de nombreuses initiatives apparaissent sur les territoires considérés qui ne sont pas toujours en adéquation les unes avec les autres et qui pourraient être rendues plus efficaces et plus lisibles si elles faisaient l'objet d'une coordination (positive) globale.

Cette mise en cohérence permettrait de générer des économies de temps et de travail et de mieux articuler les compétences et les savoir-faire de l'ensemble des personnes et des associations qui contribuent à concevoir et à développer des TICE libres et innovantes au service de l'éducation.

Le diagnostic que nous avons établi met en évidence les constats suivants :

1. Les acteurs européens de l'Education, en particulier les écoles, ont besoin de ces technologies

Les besoins des secteurs européens de l'Education sont manifestes et de plus en plus importants pour :

- **gérer, partager, mutualiser et diffuser** les contenus pédagogiques qu'ils conçoivent et réalisent,
- **favoriser l'internationalisation et la mise en cohérence de ces contenus,**
- **optimiser** l'exploitation de l'ensemble de ces ressources pédagogiques,
- **installer et mettre en place** dans les établissements d'enseignements des systèmes permettant d'optimiser la gestion des contenus et réseaux administratifs,
- **mettre en réseau** l'ensemble de ces établissements d'enseignement pour permettre notamment un suivi intégré et optimisé des parcours individualisés sur l'ensemble du territoire européen (et favoriser ainsi l'intégration des systèmes d'éducation)
- **garantir** la liberté d'exploitation des ressources pédagogiques partagées.

2. Les solutions actuelles ne répondent pas de manière globale à ces besoins et menacent la liberté de diffusion de l'information dans les systèmes d'éducation en Europe

Les offres actuelles se caractérisent par leur caractère propriétaire, leur coût (licences, maintenance et matériel), les contraintes qu'ils imposent aux établissements scolaires et aux collectivités en terme d'exploitation des contenus (libertés d'utilisation limitée).

Cette situation limite l'exploitation pédagogique de ces technologies propriétaires.

Enfin, cette pression commerciale des éditeurs de logiciels propriétaires est d'autant plus inadaptée (par rapport à une offre libre en particulier) qu'elle est récurrente et limite le nombre d'ordinateurs qui ont accès à ces ressources.

3. Les offres libres sont très performantes et beaucoup mieux adaptées mais rarement cohérentes entre elles et très peu lisibles

Face à cette situation, de très nombreux projets sont mis en œuvre en France et en Europe pour concevoir et développer des TICE libres qui répondent globalement aux besoins des secteurs de l'éducation.

En effet, que ce soit au niveau des collectivités territoriales, des institutions ou des associations, de très nombreuses initiatives apparaissent qui, par leurs performances propres et leurs caractéristiques « libres » (libertés de diffusion, de duplication, de modification) correspondent parfaitement aux besoins et aux pratiques de ces secteurs.

Cependant, ces offres libres souffrent d'un certain nombre de problèmes qui limitent l'engagement ferme des décideurs en faveur de ces solutions :

En premier lieu, faute de disposer d'un cadre reconnu par tous, ces TICE libres pour l'Éducation ne sont pas toujours cohérentes les uns avec les autres, certaines sont même concurrentes et incompatibles (elles ne permettent par exemple pas de croiser l'exploitation de ressources pédagogiques).

Deuxièmement, ces TICE souffrent terriblement d'un manque de lisibilité. En effet, il est très difficile d'avoir aujourd'hui une réelle visibilité quant aux TICE existantes, à leurs performances exactes, à leur pérennité et à leur adéquation (mise en cohérence / interopérabilité) avec d'autres outils.

Enfin, on ne peut que constater et déplorer l'absence d'interlocuteurs privés importants susceptibles de relayer et de consolider ces offres (en proposant notamment l'ensemble des services de maintenance associés) ; ce qui permettrait de renforcer et de fluidifier un marché positif (en rassurant notamment les décideurs par des cadres commerciaux contractuels).

3. OBJECTIFS DU PROJET _____

Le projet FREE se fixe les objectifs suivants :

- **Identifier et recenser l'ensemble des TICE** libres pour l'Éducation sur les territoires et des Régions européennes partenaires
- **Mettre en place un cadre opérationnel permettant et garantissant l'interopérabilité** de ces technologies pédagogiques
- **Animer un réseau de Collectivités Territoriales européennes pilotes**
- **Assurer le transfert de l'ensemble de ces technologies vers des acteurs privés compétents** (qui en assureront la maintenance)
- **Promouvoir et expliquer ces TICE aux décideurs politiques et institutionnels**

4. ACTIONS DU PROJET

Un projet se définit comme un ensemble intégré et coordonné d'actions à mettre en œuvre de manière cohérente. Afin de réaliser les objectifs fixés, nous proposons la mise en œuvre des actions suivantes (le pilotage de ces actions sera confié à différentes structures partenaires dans le cadre d'une coordination générale prise en charge par SIL – CETRIL) :

Action 1 – Identification des initiatives et des structures sur les territoires partenaires

Cette première action du projet vise à identifier et recenser l'ensemble des TICE développées sur les territoires partenaires. Ces TICE seront appréhendées et analysées dans le cadre d'une matrice à l'intérieur de laquelle seront mises en évidence les spécificités de chacune de ces TICE, ses points forts et les savoir-faire des structures et personnes qui les portent, etc. Cette première action, indispensable, permettra de disposer d'une vision opérationnelle des acteurs susceptibles d'entrer dans le champ du projet de mutualisation et de coordination / répartition des tâches.

Action 2 – Evaluation des TICE recensées

L'évaluation pédagogique sera réalisée par les enseignants eux-mêmes qui après les avoir manipulées et testées seront en mesure de se prononcer sur leur utilisation, les modifications à effectuer afin d'améliorer ces solutions et de les faire correspondre à leurs besoins et attentes (voire les modifier eux-mêmes).

L'évaluation technologique sera également réalisée afin de garantir la fiabilité et l'interopérabilité de ces technologies.

Action 3 – Rédaction de la « Charte Européenne de l'Informatique Libre pour l'Education »

Il s'agit dans le cadre de cette action de rédiger le cahier des charges qui permettra l'interopérabilité et la mise en cohérence des TICE identifiées.

Concrètement, ce cahier des charges viserait à :

- Formaliser les besoins des acteurs européens de l'Education en distinguant précisément les besoins communs à l'ensemble de ces acteurs européens des besoins liés aux fonctionnements nationaux spécifiques
- Définir et formaliser les objectifs généraux et opérationnels de cette mutualisation / mise en cohérence des projets
- Organiser l'interopérabilité des TICE à travers une architecture technique spécifique qui garantisse l'évolutivité du système et sa capacité à cadrer et à intégrer tous les développements futurs
- Répartir les tâches de l'ensemble des acteurs recensés et mobilisés sur le projet
- Planifier la réalisation de ces actions ainsi que leur évaluation
- Identifier les caractéristiques des ENT (Environnements Numériques de travail) intégrés au projet.

Action 4 – Organisation, animation et coordination des tâches (Gestion de projet et animation de réseaux notamment de réseaux de collectivités)

La multiplicité des acteurs et des initiatives impliquées dans ce domaine (et à terme dans le projet) implique de mobiliser des moyens significatifs pour organiser, animer et coordonner les travaux de ces personnes, de ces collectivités et de ces structures.

Cette quatrième action du projet vise donc très clairement à mobiliser ces moyens (humains notamment) indispensables à une mise en œuvre efficiente du projet sur la durée, et à la production de l'ensemble des outils de gestion de projet qui vont contribuer à ce succès.

Cette action transversale permettra concrètement d'assurer une parfaite coordination / intégration des actions du projet en mobilisant l'ensemble des ressources nécessaires à sa gestion, à l'animation des réunions d'équipes, à la production des comptes-rendus, au suivi administratif et budgétaire, à l'animation quotidienne du réseau des partenaires, etc.

Cette action se développerait notamment avec l'animation du réseau des Régions (et Provinces / Départements) pilotes mobilisées dans le cadre du projet.

Action 5 – Appui aux développements spécifiques (R & D)

Cette action vise à mobiliser les moyens indispensables aux développements informatiques qui permettront d'atteindre les objectifs du projet : soit par le re-développement de parties d'outils existants (afin de les rendre cohérents par rapport aux critères d'interopérabilité définis dans le cahier des charges), soit par le développement de fonctions particulières.

Cette action s'inscrit donc dans une démarche de R & D visant à disposer des moyens permettant d'atteindre les objectifs fixés.

Action 6 – Transfert de technologies et professionnalisation (développement et formation) d'une filière privée performante

Dans le cadre de cette action seront mises en œuvre des activités de sensibilisation / formation des entreprises privées (et notamment des créateurs d'entreprises) qui permettront à ces acteurs privés de promouvoir et commercialiser (et assurer le suivi et la maintenance) ces TICE dans un cadre commercial qui les positionne comme des interlocuteurs crédibles auprès des décideurs.

Il s'agit de pérenniser ces offres en les installant dans le cadre d'un marché concurrentiel positif, lisible et pérenne (et créateur d'activités économiques).

Action 7 – Promotion et valorisation des TICE « labellisées » par le projet

Cette action vise à promouvoir et à rendre lisible (auprès de l'ensemble des acteurs des secteurs de l'Education) les TICE que le projet aura identifiées, évaluées et dont il aura garanti l'interopérabilité, la fiabilité et la pérennité (et pour lequel il existera une offre privée susceptible de l'inscrire dans le temps).

Action 8 – Evaluation du projet

L'évaluation de l'avancement du projet sera réalisée à intervalles réguliers (tous les six mois).

Des outils spécifiques d'évaluation de projet seront ainsi mobilisés :

- des fiches d'évaluation spécifiques pour chaque activité
- des grilles d'évaluation qui établiront une notation sur différents éléments du projet
- un tableau d'analyse des risques qui permettra d'évaluer les risques liés au projet
- un tableau d'analyse des problèmes récapitulant les difficultés rencontrées lors du déroulement du projet
- un tableau d'analyse des modifications qui résumera les changements subis par le projet depuis son commencement

L'évaluation portera sur le projet lui-même (son déroulement, son budget, ses activités), l'animation du partenariat et les relations de travail au sein de l'équipe, la gestion du projet, les rencontres annuelles entre les partenaires, le respect des objectifs adoptés et les productions permises par le projet.



DURÉE DU PROJET _____

Trois ans. Du 1er septembre 2005 au 31 août 2007.

Opérateur (porteur du projet) :

SIL – CETRIL

Partenaires opérationnels (français) :

ADULLACT

Agence économique départementale (CRI 74)

CRDP de Paris

Circonscription de Saint-Avoid sud

Lycée Jean Bart

PROJETIQUE

Partenaires européens :**Espagne :**

Centre de formation de professeurs de Marbella-Coin

FUNDECYT (Fondation Nationale pour le Développement de la Science et la Technologie en Estrémadure)

Italie :

Lycée Corradini

Autriche :

ICE (Centre Internet pour l'Education) de Vienne

Pologne :

AUROX